

Objet : Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères et déchetterie – Tarifs

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS ALLARD. ARIOLI. BOIS. CHAON. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. GROS. GUILLERMARD. ILBERT. PERRIAT. PLOUZEAU. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VANBERLVIET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS FRANCONY (Pouvoir TOUIHRAT). MALLEIN. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND (Pouvoir DUPERCHY). RUBIER (Pouvoir ILBERT). SCHWARTZ (Pouvoir TAIN). VEUILLET (Pouvoir BOIS).

Le président :

Rappelle à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010, et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

Rappelle les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2020 et propose de les modifier à compter du 01/01/2021, comme suit (en euros TTC) :

Ménages :

Collecte en bac individuel		
Part fixe	81.34 €	/foyer
	21,16 €	/personne
Part variable	0,40 €	/nombre de collecte du bac
	0,18 €	/kg OM jusqu'à 200 kg/personne/an
	0,36 €	/kg OM au-delà de 200 kg
Collecte en conteneur collectif		
Part fixe	59.05 €	/foyer
	21,16 €	/personne
Part variable	0,40 €	/dépôt jusqu'à 100 sacs/hab/an
	0,54 €	/dépôt au-delà de 100 sacs/personne/an

Enfant de moins de 2 ans : décote en kg/an/enfant pour le foyer concerné (200kg ou 100 sacs)

Personnes de plus de 80 ans : décote en kg/an/enfant pour le foyer concerné (360kg ou 180 sacs)

Montant de la part fixe		
Nombre de personne	individuel	collectif
1	102.51 €	80.21 €
2	123.67 €	101.38 €
3	144.84 €	122.55 €
4	166 €	143.71 €
5	187.17 €	164.88 €

Résidences secondaires :

Collecte en bac individuel		
Part fixe	130,36 €	/résidence de plus de 30 m2
	102.51 €	/résidence de moins de 30 m2
Part variable	0,40 €	/nombre de collecte du bac
	0,18 €	/kg OM jusqu'à 460 kg/résidence/an
	0,36 €	/kg OM au-delà de 460 kg/résidence/an
Collecte en conteneur collectif		
Part fixe	108.07 €	/résidence de plus de 30 m2
	80.22 €	/résidence de moins de 30 m2
Part variable	0,40 €	/dépôt jusqu'à 230 sacs/résidence/an
	0,54 €	/dépôt au-delà de 230 sacs/résidence/an

Les établissements touristiques : Y compris les dépôts en déchetterie

Part fixe	102,51 €	/clé verte
	138.17 €	/bac de 120 litres
	276.32 €	/bac de 240 litres
	414,49 €	/bac de 360 litres
	886.93 €	/bac de 770 litres
	856.84 €	/bac privé pucé de 770 litres
Part variable part levée	0,40 €	/dépôt dans les conteneurs collectifs
	0,90 €	/bac de 120 litres
	1,79 €	/bac de 240 litres
	2,71 €	/bac de 360 litres
	5,80 €	/bac de 770 litres
Part variable part poids	0,18 €	/le kilo

La mise à disposition de colonne de tri "réservées" : 56,50 €/colonne /an

Autres établissements :

- Pour les services ordures ménagères et tri :

Part fixe	102,51€	/clé verte
	138.17 €	/bac de 120 litres
	276.32 €	/bac de 240 litres
	414.49 €	/bac de 360 litres
	886.93 €	/bac de 770 litres
	5119.94 €	/benne de 20 m3
Part variable part levée	0,40 €	/dépôt dans les conteneurs collectifs
	0,90 €	/bac de 120 litres
	1,79 €	/bac de 240 litres
	2,71 €	/bac de 360 litres
	5,80 €	/bac de 770 litres
	110,30 €	/benne de 20 m3
Part variable part poids	0,18 €	/le kilo

- Pour le service déchetterie :

Déchets	Unité	Tarif unitaire (en € TTC)
Ferraille		Apport gratuit
Papiers-Cartons		
Pneus		
DEEE		
Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'imprimantes		
Bois bruts		
Végétaux	m3	6,68 €
Encombrants Divers	m3	17,83 €
Inertes (Gravats)	m3	7,80 €
Produits pâteux, solvants	litre	1,69 €
autres DMS	litre	3,39 €

Les manifestations de plein air : 0,18 €/le kilo d'ordures ménagères collectées

Après en avoir délibéré à 23 voix « pour », 1 abstention (M. Tain) et 1 voix « contre » (Mme Schwartz), le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs de la redevance incitative « déchets » et de la déchetterie présentés précédemment à compter du 01/01/2021 ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président

